

PLAN DE VIGILANCE

DU GROUPE SERVIER

juin 2026

SERVIER 
moved by you

TABLE DES MATIÈRES

A. PRÉSENTATION DU GROUPE SERVIER	3
B. DEVOIR DE VIGILANCE	5
1. Loi sur le Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre	6
2. Stratégie de Durabilité du groupe Servier	6
3. Gouvernance et pilotage du plan de vigilance chez Servier	6
C. CARTOGRAPHIE DES RISQUES RELATIVE AU DEVOIR DE VIGILANCE	7
1. Périmètres	8
2. Méthodologie	8
3. Résultats de la cartographie des risques	9
D. MESURES DE VIGILANCE ET INDICATEURS DE SUIVI	11
1. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des patients	12
2. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des travailleurs	17
3. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des communautés locales	20
4. Environnement	21
5. Mesures de vigilance à l'égard des fournisseurs et sous-traitants	25
E. MÉCANISMES D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS	27
1. Ligne éthique	28
2. Mécanismes d'alertes spécifiques, liés aux médicaments	28
F. PERSPECTIVES	29



PRÉSENTATION

DU GROUPE SERVIER

A. PRÉSENTATION DU GROUPE SERVIER

Servier est un groupe pharmaceutique international indépendant gouverné par une fondation. Fort de son modèle de gouvernance, le Groupe s'engage pour le progrès thérapeutique au bénéfice des patients et intègre la voix du patient à chaque étape du cycle de vie du médicament.

Acteur mondial majeur en cardiologie et maladies veineuses, Servier a pour ambition de devenir un acteur innovant de premier plan en oncologie et en neurologie et investit près de 20 % de son chiffre d'affaires princeps en R&D. Le Groupe entend proposer des réponses thérapeutiques ciblées en particulier dans les cancers et les maladies neurologiques rares.

Nos médicaments sont distribués à des patients dans plus de 130 pays grâce à nos partenaires et à nos 20 000 collaborateurs.

Pour mener ses activités de recherche, de développement, de production et de distribution de manière intégrée et cohérente, le Groupe s'appuie sur une organisation internationale structurée autour de plusieurs sites :

- Le **siège** du Groupe à Suresnes (France)
- **Egis**, filiale du Groupe, implantée en Hongrie

- **Treize sites industriels** à travers le monde, dont dix dédiés aux médicaments princeps (Pologne, Irlande, France, Brésil, Égypte, Espagne, Maroc, Russie, Chine) et trois dédiés aux génériques (Hongrie).

- **Six centres de recherche** répartis en France, aux États-Unis, au Danemark et en Hongrie, couvrant notamment les activités de R&D, de biotechnologies, de chimie fine et de développement technologique.

- **L'ensemble des filiales internationales**, responsables de la promotion, de la distribution et de la mise à disposition des médicaments.

Le Groupe s'appuie sur une chaîne de valeur caractéristique de l'industrie pharmaceutique. Cela inclut des achats directs (matières premières, excipients, articles de conditionnement, prestations de production sous-traitée, transport) et indirects (équipements de laboratoire, outillages de production, matériel informatique, prestations de services, etc.). Ces fournisseurs et sous-traitants constituent un des périmètres clés du Plan de vigilance, conformément aux exigences de la loi relative au devoir de vigilance.



En savoir plus sur le groupe Servier :
www.servier.com

B.

DEVOIR DE **VIGILANCE**



1. Loi sur le Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les sociétés employant plus de 5 000 salariés en France ou plus de 10 000 salariés à travers le monde sont soumises à la loi n°2017-399 du 20 mars 2017 relative au Devoir de vigilance. Sont incluses dans le périmètre de la loi : les activités de la société mère, des filiales et des sociétés contrôlées au sens de l'article II de l'article L 233-16 du Code de commerce ainsi que les activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Conformément à l'article L.225 102 4 du Code de commerce, les sociétés soumises à la loi

doivent établir un Plan de vigilance incluant :

- une cartographie des risques liés aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement ;
- des procédures d'évaluation régulières de la situation des filiales, sous-traitants et fournisseurs ;
- des actions de prévention et d'atténuation adaptées ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

2. Stratégie de Durabilité du groupe Servier

Prévenir les impacts négatifs de nos activités, ainsi que celles de nos fournisseurs et sous-traitants, constitue une part intégrante de notre feuille de route de durabilité.

Nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre les principes énoncés dans les standards internationaux tels que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales. En adhérant à ces références, nous veillons à identifier,

prévenir et atténuer les risques liés aux droits humains, à la santé et sécurité des personnes et à l'environnement dans nos opérations et celles de nos partenaires.

Dans une logique de cohérence avec notre démarche de durabilité, les risques sociaux et environnementaux sont également intégrés à la cartographie des risques du Groupe, en tant que risques matériels pouvant impacter nos activités. Cette approche, alignée avec la CSRD, complète l'analyse menée dans le cadre du Devoir de vigilance.

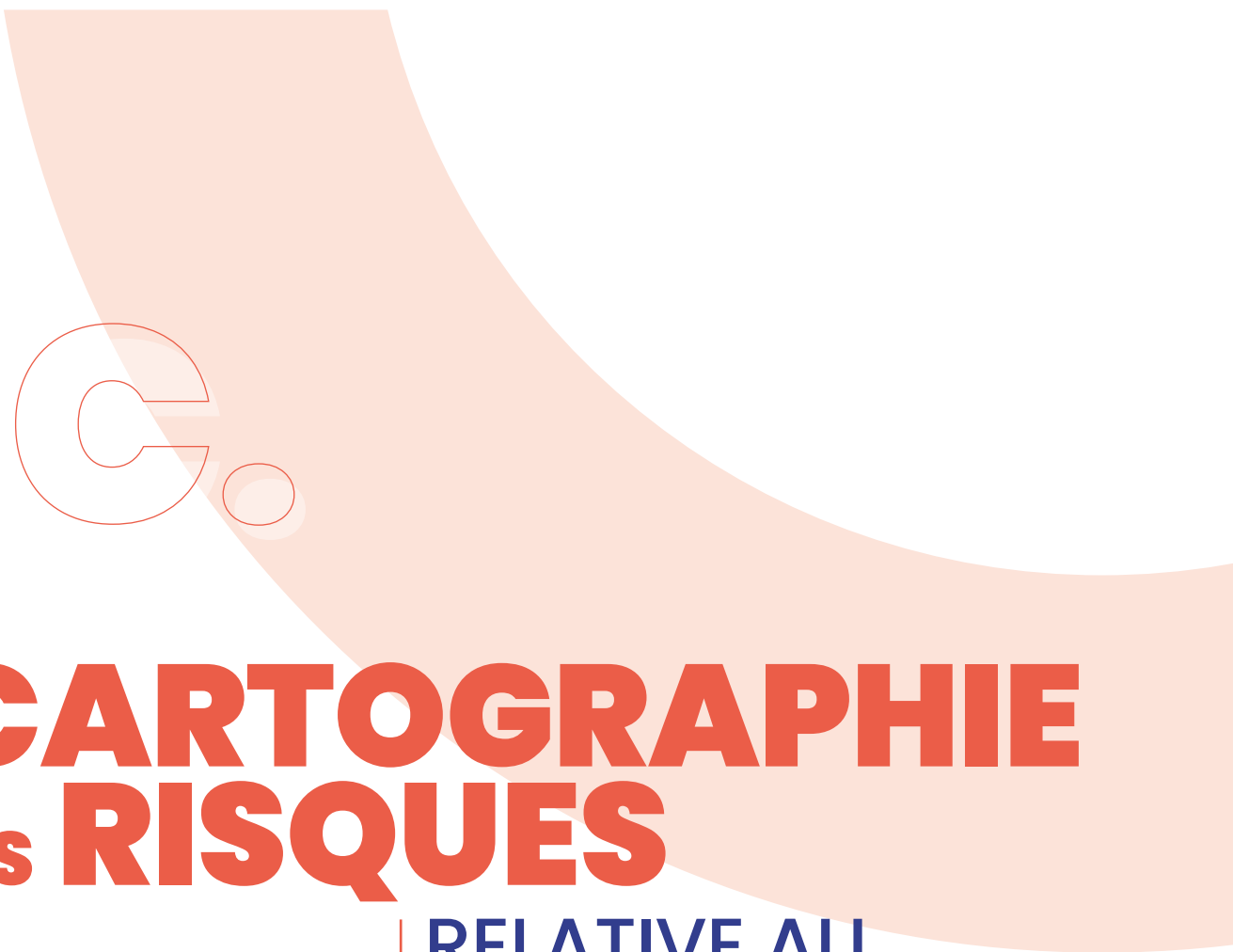
3. Gouvernance et pilotage du plan de vigilance chez Servier

Dès la publication de la loi relative au Devoir de Vigilance, le groupe Servier a constitué une cellule de travail transverse chargée de la mise en œuvre des obligations qui découlent de cette loi. Elle est composée de membres représentant les directions RSE, Achats et Risques.

Par ailleurs, la Direction des Risques est chargée d'animer le dispositif de gestion globale des risques Groupe comprenant une cartographie des risques majeurs du

Groupe régulièrement mise à jour et la coordination de cartographies produites par les différents métiers. Ces cartographies peuvent contribuer à l'identification et au traitement de certains risques liés au devoir de vigilance.

Mis à jour par la cellule de travail en collaboration avec les différents Métiers, le Plan de vigilance est validé et piloté au sein de la Gouvernance dédiée à la Durabilité.



C.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

RELATIVE AU
DEVOIR DE
VIGILANCE



1. Périmètres

La cartographie des risques du Groupe Servier est élaborée conformément aux exigences de la loi relative au Devoir de vigilance. Servier a établi cette cartographie en priorisant l'analyse des activités susceptibles de générer des risques significatifs

pour les tiers et l'environnement, avec l'objectif d'intégrer progressivement l'ensemble des activités du Groupe conformément à la loi sur le devoir de vigilance. Cette priorisation découle d'une analyse sectorielle et d'entretiens avec des experts internes.

2017	Première analyse de nos impacts vis-à-vis des personnes et de l'environnement afin de déterminer la première stratégie RSE du groupe.
2020	Cartographie des risques spécifique au devoir de vigilance couvrant les activités prioritaires au vu des spécificités de notre modèle pharmaceutique : • Recherche & Développement (incluant sa sous-traitance) de médicaments Princeps et sa chaîne d'approvisionnement. • Production (incluant sa sous-traitance) de médicaments Princeps et sa chaîne d'approvisionnement.
2023	Ajout de la chaîne d'approvisionnement et de fabrication des médicaments de Biogaran, filiale générique du Groupe. Nota Bene : Biogaran a été cédée en janvier 2026
2024	Une analyse de double matérialité conformément à la <i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i> (CSRD) a été effectuée.
2025	• Mise à jour de la méthodologie de cartographie des risques comprenant l'évolution de l'univers des risques, recensement des actions de maîtrise et adaptation des échelles de cotation et de l'évaluation des risques conformément à la CSRD et CS3D. • Mise à jour du périmètre R&D et Production des médicaments Princeps (incluant leur chaîne d'approvisionnement et de sous-traitance) au regard de l'évolution des activités. • Ajout des activités de Distribution des médicaments Princeps (incluant sa sous-traitance).

2. Méthodologie

L'approche de gestion des risques du Groupe Servier s'inspire de standards internationaux tels que le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et la norme ISO 31 000. Cette

démarche vise à garantir la robustesse de la méthode proposée qui consiste à identifier, analyser, évaluer et traiter les risques majeurs, puis d'en assurer la veille et le suivi.

Dans un premier temps, l'univers de risques relatifs au Devoir de vigilance, au regard du secteur pharmaceutique et des activités du Groupe a été défini en 2025 à partir :

- de l'univers des risques établi en 2020
- de la liste des ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) mentionné dans la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*)

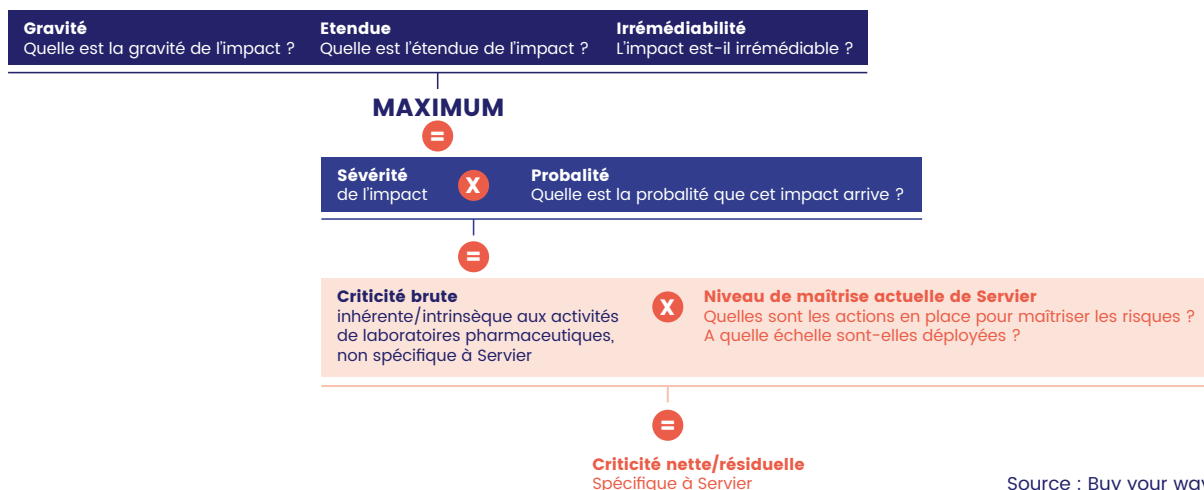
- des annexes de la CSDDD (*Corporate Sustainability Due Dilligence Directive*)

Ensuite, l'instruction des risques s'est réalisée à travers une série d'entretiens avec des experts métiers, et d'analyse documentaire. Elle s'est décomposée en 3 phases :

1. S'appuyant sur l'univers des risques, **identification des principaux risques** inhérents aux activités et à leur chaîne de sous-traitance et d'approvisionnement (R&D, Production, Distribution)

2. **Analyse des principaux risques** en précisant les causes, conséquences et moyens de maîtrise mis en place par le Groupe.
3. **Evaluation des risques** en termes d'impact, d'occurrence (sauf pour l'évaluation des risques liés aux droits humains pour

lesquels la gravité de l'impact l'emporte sur l'occurrence) et de niveau de maîtrise actuel selon la méthodologie ci-dessous. Cette dernière phase permet de hiérarchiser les risques par ordre de priorité et de déterminer ceux nécessitant un traitement.



3. Résultats de la cartographie des risques

Basé sur l'univers des risques, les résultats présentés ci-après reposent sur l'analyse de risques bruts, c'est-à-dire des risques considérés avant prise en compte des mesures de maîtrise existantes.

Les risques bruts évalués comme critiques, susceptibles d'être générés par au moins une activité (activité propre ou externalisée) justifient la mise en place de mesures de vigilance proportionnées au sein des activités concernées (voir tableau ci-dessous).

UNIVERS DES RISQUES DEVOIR DE VIGILANCE

DROITS HUMAINS, LIBERTÉS FONDAMENTALES, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PATIENTS

ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PATIENTS HORS ESSAIS CLINIQUES

Activités concernées : Recherche, Production, Distribution, Approvisionnement & Sous-traitance

ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PATIENTS LORS DES ESSAIS CLINIQUES

Activités concernées : R&D (Développement clinique) & Sous-traitance

DISPARITÉS D'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

Activités concernées : R&D, Production, Distribution, Approvisionnement & Sous-traitance

NON-RESPECT DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PATIENTS

Activités concernées : R&D (Développement clinique) & Sous-traitance

FALSIFICATION DES PRODUITS

Activités concernées : Production, Distribution & Sous-traitance

VIOLATION DES DROITS HUMAINS DES PATIENTS LORS DES ESSAIS CLINIQUES

Activités concernées : R&D (Développement clinique) & Sous-traitance

UNIVERS DES RISQUES DEVOIR DE VIGILANCE (suite)

DROITS HUMAINS, LIBERTÉS FONDAMENTALES, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

TRAVAIL FORCÉ

Activités concernées : Approvisionnement en matières premières & Sous-traitance de Distribution

TRAVAIL DES ENFANTS

Activités concernées : Approvisionnement en matières premières

NON-RESPECT DE LA PROTECTION DES DONNÉES PRIVÉES DES TRAVAILLEURS

Activités concernées : Toutes activités

DISCRIMINATIONS

Activités concernées : Toutes activités

ATTEINTE À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

Activités concernées : Toutes activités

ATTEINTE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

Activités concernées : Toutes activités

DROITS HUMAINS, LIBERTÉS FONDAMENTALES, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS LOCALES

ATTEINTE À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

Activités concernées : Production & Sous-traitance

VIOLATION DES DROITS DES POPULATIONS LOCALES

Activités concernées : Production & Sous-traitance

ENVIRONNEMENT

PARTICIPATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Activités concernées : Production & Sous-traitance

CONSOMMATION EXCESSIVE D'EAU

Activités concernées : Production & Sous-traitance

CONSOMMATION EXCESSIVE DE RESSOURCES NON-RENOUVELABLES

Activités concernées : Production & Sous-traitance

POLLUTION DE L'AIR : RISQUE ÉVALUÉ COMME NON CRITIQUE

POLLUTIONS DES EAUX

Activités concernées : Production & Sous-traitance

POLLUTION DES SOLS

Activités concernées : Production, Sous-traitance & Approvisionnement en matières premières

DÉGRADATION ET ARTIFICIALISATION DES SOLS

Activités concernées : Approvisionnement en matières premières

PRODUCTION IMPORTANTE DE DÉCHETS, REJETS ET ABSENCE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Activités concernées : Production & Sous-traitance



D.

MESURES DE VIGILANCE

ET
INDICATEURS
DE SUIVI

Cette section présente :

- une description du risque brut ;
- les principales actions d'évaluation, de prévention et d'atténuation mises en place par le Groupe pour les activités de R&D, Production et Distribution Princeps avant l'élaboration de la Cartographie des risques ;
- les indicateurs de suivi, couvrant l'année fiscale du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. Ces indicateurs incluent par conséquent les données de Pharlab (Brésil) et de Biogaran, filiales Génériques cédées respectivement en novembre 2025 et en janvier 2026.

1. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des patients

L'industrie pharmaceutique est un secteur hautement réglementé, soumis à des exigences strictes en matière de qualité, de sécurité et de conformité. Avant qu'un médicament puisse être mis sur le marché, il doit obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM), délivrée par les autorités sanitaires compétentes après une évaluation rigoureuse de sa qualité, de son efficacité et de sa sécurité.

Tout au long de la chaîne de valeur — depuis la recherche et développement, la fabrication, le contrôle qualité, la distribution et la commercialisation, jusqu'à la pharmaco-

vigilance — nos activités sont susceptibles d'être inspectées par les autorités nationales et internationales. Ces inspections visent à vérifier le respect et l'application des bonnes pratiques Pharmaceutiques, garantissant ainsi que chaque étape du cycle de vie du médicament répond aux standards les plus élevés.

Le [Code de conduite](#) du Groupe définit les principes éthiques et les règles de conduite que tous les collaborateurs doivent respecter pour garantir l'intégrité de nos activités et la protection des patients.

1.1 ATTEINTE À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PATIENTS HORS ESSAIS CLINIQUES

DESCRIPTION DU RISQUE

Toute déviation par rapport aux exigences applicables dans les activités de recherche, production, distribution peuvent affecter la qualité, la sécurité ou l'efficacité des médicaments et, par conséquent, la sécurité des patients.

MESURES DE VIGILANCE

Organisation et gouvernance Qualité

La Direction Qualité regroupe différentes structures Qualité couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits (R&D, CMC, Fabrication, Distribution, Pharmacovigilance ...). Leur rôle est de veiller, à chaque étape, au maintien de la qualité des produits, à l'intégrité des données et à la sécurité des patients, en s'appuyant sur des systèmes et de procédures rigoureux (gestion des risques, formation et sensibilisation, surveillance des incidents, audits internes et externes pour les acti-

vités sous-traitées...) conformément aux législations en vigueur et aux normes strictes de l'industrie pharmaceutique.

Évaluations, audits et contrôles

Les entités du groupe Servier font l'objet d'inspections régulières de la part des autorités compétentes sur les activités liées à la fabrication, la distribution, les essais cliniques, les activités de pharmacovigilance, et plus globalement l'ensemble des activités pharmaceutiques sous la responsabilité des entités titulaires des AMM.

Le dispositif inclut des inspections régulières par les autorités compétentes, des audits internes selon une approche fondée sur l'analyse de risque, ainsi que des évaluations périodiques des partenaires externes afin de vérifier la bonne application des exigences Qualité.

Standards et amélioration continue

Les processus sont appuyés par un

corpus documentaire regroupant les standards Qualité du Groupe et les plans d'actions issus des inspections et audits. Les équipes déploient des actions correctives et préventives afin d'assurer l'amélioration continue du système.

Pharmacovigilance

Une organisation dédiée assure la surveillance continue de la sécurité des patients, la gestion des risques et la formation des collaborateurs concernés. Un dispositif d'alerte permet également aux patients et parties prenantes de signaler tout événement lié à la qualité ou à la sécurité des produits.

Formation et développement des compétences

Les collaborateurs participant aux activités pharmaceutiques (fabrication, distribution, pharmacovigilance...) suivent des formations obligatoires adaptées à leurs responsabilités.

1.2 ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PATIENTS LORS DES ESSAIS CLINIQUES

DESCRIPTION DU RISQUE

Toute déviation par rapport aux exigences éthiques, réglementaires ou méthodologiques dans la conduite des essais cliniques peut avoir un impact sur la sécurité des participants.

MESURES DE VIGILANCE

Organisation et gouvernance

Les essais cliniques sont conduits par des équipes expertes, organisées au niveau international et local, assurant une coordination harmonisée dans l'ensemble des pays où les études sont menées.

Le Groupe s'appuie sur une présence dans 18 pays pour la gestion opérationnelle et réglementaire des études.

Un Comité de patients contribue à intégrer les attentes des patients dans la conception et l'évolution des pratiques (ex. essais décentralisés, impact sur le quotidien).

Évaluations, audits et contrôles

Des audits internes et des inspections réglementaires sont réalisés régulièrement sur les études cliniques et les sous-traitants impliqués, selon une approche fondée sur l'analyse de risque.

Un plan annuel d'audit couvre les activités liées à la conduite des essais afin de vérifier la conformité aux exigences de qualité, aux bonnes pratiques et aux réglementations applicables.

Standards et actions de maîtrise

Les essais cliniques sont menés dans le respect des Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) et des principes de la Déclaration d'Helsinki.

Le Groupe adhère aux principes de transparence de l'EFPIA en matière d'études cliniques.

La démarche d'engagement Patients permet l'implication directe des patients à différentes étapes du développement clinique pour favoriser la pertinence des protocoles et l'expérience des participants.

Formation et développement des compétences

Les collaborateurs en charge des essais cliniques suivent des formations obligatoires adaptées à leurs responsabilités.

Des formations spécifiques sont mises en place pour le suivi et la supervision des organisations de recherche sous-traitantes (CRO).

1.3 DISPARITÉS D'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

DESCRIPTION DU RISQUE

Toute interruption dans les activités de recherche clinique, de production, de distribution ou de gestion des stocks (matières premières et produits finis) peut affecter la disponibilité des traitements pour les patients.

MESURES DE VIGILANCE

L'équipe Équité en santé s'attache à diminuer l'écart entre les progrès médicaux et les besoins des patients en s'attaquant aux disparités. Sa mission consiste à réduire ces disparités et contribuer à améliorer ainsi la santé mondiale dans le cadre de nos aires thérapeutiques. Pour ce faire, elle intègre les questions d'équité dans les aspects clés des opérations et stratégies du Groupe, conformément à nos objectifs de durabilité.

Distribution

La distribution des médicaments s'appuie sur un réseau international couvrant 130 pays. Pour renforcer la disponibilité des traitements, des stocks de sécurité sont constitués en fonctions des impératifs logistiques et conformément aux exigences de certaines autorités. La surveillance de la demande et des niveaux de stock dans les pays où nous opérons repose sur des outils de planification et suit le processus S&OP (Sales and Operations Planning) et une planification industrielle à long terme. Ces mécanismes permettent d'anticiper d'éventuelles tensions et de coordonner la réponse opérationnelle, indépendamment du type de pays.

Programmes pour réduire les inégalités d'accès aux traitements

Certaines populations peuvent être exposées à des délais d'accès plus importants ou à des ruptures d'approvisionnement plus fréquentes. Ces disparités géographiques peuvent accentuer les inégalités en santé. L'équipe Équité en santé contribue à identifier les contextes à forte vulnérabilité sanitaire afin d'intégrer ces facteurs dans l'analyse des risques du Groupe et d'adapter les stratégies d'accès. Ces stratégies d'accès pour les patients éligibles et selon les stocks disponibles regroupent des programmes d'accès précoces en amont de la commercialisation pour les produits innovants traitant des conditions entraînant un risque majeur pour la santé, afin de faire le lien entre la fin d'un essai clinique et le début d'une commercialisation.

Ces programmes d'accès précoces peuvent être localement complétés par des supports financiers pour certaines populations, des programmes d'accès spécifiques dans certains pays à faible ou moyen niveau de revenus, ou des dons de médicaments ou de matériel.

Sécurisation des approvisionnements de matières premières critiques

Le recours à plusieurs sources d'approvisionnement, combiné à la mise en place de stocks de sécurité pour les matières premières critiques, contribue à renforcer la résilience de la chaîne logistique. Des

actions de prévention et d'évaluation des risques fournisseurs sont également déployées afin de réduire les vulnérabilités et d'assurer, dans la mesure du possible, la continuité de la production et de la distribution des médicaments.

Mesures de vigilance renforcées en matière d'équité en santé

En conformité avec la position du Groupe sur l'équité en santé, plusieurs actions transverses sont mises en œuvre au niveau des métiers et avec des partenaires :

- Intégration de l'équité en santé dès la phase 2 des développements cliniques ;
- Renforcement de la représentativité des types de populations dans les études cliniques en favorisant les essais décentralisés et l'accès aux patients transfrontaliers ;
- Recherche de modèles d'accès alternatifs lorsque cela est possible ;
- Renforcement du système de soin, aide à l'adhésion au traitement et amélioration de la littératie en santé.

1.4 NON-RESPECT DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PATIENTS

DESCRIPTION DU RISQUE

Dans le cadre des activités de recherche et de suivi de la sécurité des traitements, des données personnelles de patients peuvent être collectées et traitées. Toute déviation dans leur collecte, leur utilisation ou leur conservation peut porter atteinte à la confidentialité, à l'intégrité ou à la sécurité de ces informations, et ainsi compromettre la vie privée des personnes concernées.

MESURES DE VIGILANCE

Politique et gouvernance de la protection des données

La protection des données personnelles repose sur une politique dédiée couvrant l'ensemble des traitements réalisés au sein du Groupe, qu'il s'agisse des données de patients, de candidats, de collaborateurs ou de professionnels de santé.

Cette politique est soutenue par une organisation comprenant un Délégué à la Protection des Données (DPO) au niveau du Groupe, des délégués locaux

dans les filiales ainsi que des relais de conformité chargés de coordonner ces sujets au quotidien.

Afin d'assurer un niveau homogène de protection, le Groupe a également adopté des Règles d'Entreprise Contrainantes (BCR), encadrant notamment les transferts internationaux de données.

Conformité réglementaire et exigences applicables

Les traitements de données personnelles sont réalisés dans le respect du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) et des réglementations sectorielles applicables. Pour les données de santé, les hébergeurs utilisés sont dûment certifiés et les accès strictement encadrés.

Ces exigences sont également intégrées dans la gestion des relations avec les prestataires : clauses contractuelles spécifiques, questionnaires d'évaluation lors de la sélection et contrôle du respect des standards internationaux, y compris en matière d'intégrité des données dans les essais cliniques.

Évaluations et audits

Le dispositif de protection des données fait l'objet d'audits internes périodiques, notamment auprès des filiales, afin de vérifier l'application cohérente des procédures et des bonnes pratiques.

Les systèmes d'information de certains sous-traitants impliqués dans le traitement de données personnelles sont également évalués de manière régulière, permettant de s'assurer que les mesures techniques et organisationnelles mises en place répondent aux niveaux d'exigence attendus.

Formation et sensibilisation

Des actions régulières de sensibilisation sont déployées auprès des collaborateurs et des prestataires concernés afin d'assurer la bonne application des règles dans l'ensemble des activités où des données personnelles sont traitées.

1.5 FALSIFICATION DES PRODUITS

DESCRIPTION DU RISQUE

Un défaut de sécurisation des produits, de traçabilité ou un manque de vigilance

vis-à-vis des activités externalisées peut conduire à la falsification des produits de Servier par des tiers. Toute exposition d'un patient à un médicament falsifié ou non authentique peut entraîner des conséquences graves pour sa santé. Toutefois, même en présence de dispositifs de sécurisation, de traçabilité et d'un haut niveau de vigilance, un risque de falsification ne peut pas être totalement exclu.

MESURES DE VIGILANCE

Gouvernance

La lutte contre la falsification est assurée par la direction des Marques et de la Lutte contre la Falsification et par des relais dans les filiales, les Local Responsible Person for Falsification (LRPF). Elle implique également les directions Affaires Réglementaires, Industrie et Qualité (Assurance et Contrôle).

Prévention des médicaments falsifiés

La prévention repose sur une combinaison de mesures organisationnelles, contractuelles et techniques, visant à réduire le risque d'introduction de produits falsifiés et à renforcer l'intégrité des produits tout au long de leur cycle de vie. Elle s'appuie notamment sur :

- la sensibilisation et la formation (interne et, le cas échéant, externe) des équipes et des parties prenantes concernées ;
- la sécurisation des produits et des emballages, développée conjointement par la Direction des Marques et de la Lutte contre la Falsification, la Direction Industrie et les équipes Qualité, incluant la sérialisation et des dispositifs anti effraction ;
- l'intégration de dispositions contractuelles appropriées avec les partenaires (exigences et clauses anti contrefaçon), afin de sécuriser les activités réalisées par des tiers ;
- des actions de coordination et de partage de bonnes pratiques avec des parties prenantes externes (cadres privés/privés et public/privé), notamment via des réseaux et associations.

Détection des produits falsifiés

La détection s'appuie sur une surveillance active online et offline, complétée par des capacités internes d'analyse,

afin d'identifier rapidement les cas de contrefaçon et de qualifier les suspicions. Elle inclut notamment :

- des études de marché et actions de surveillance de marché (offline), incluant des campagnes de prélèvements (samplings) ;
- des monitorings en ligne incluant des achats tests en ligne ;
- des contrôles réalisés sur les sites de fabrication, qui sont équipés d'outils de détection visuelle afin de faciliter les contrôles ;
- la mobilisation de capacités d'analyse et d'expertise internes : le site R&D TES situé à Gidy (Loiret, France) constitue un laboratoire de contrôle majeur jouant un rôle proactif dans l'identification de médicaments falsifiés ;
- l'appui de référents locaux dans les pays où le Groupe n'est pas présent, afin de renforcer la couverture géographique et la remontée d'alertes.

Réaction aux contrefaçons

En cas d'identification ou de suspicion étayée de contrefaçon, le Groupe met en œuvre des actions de traitement et de coopération adaptées, incluant :

- la coordination interne des actions (qualification des cas, sécurisation des informations et des échantillons, mobilisation des fonctions concernées), reposant sur un processus strict et formalisé, une procédure dédiée (SOP), ainsi que sur un système de reporting structuré appuyé par une base de données interne robuste ;
- la coopération avec les parties prenantes externes et les autorités compétentes, notamment via la participation à des réseaux et groupes de travail (par exemple : Pharmaceutical Security Institute, Organisation mondiale des douanes, Europol, Interpol) ;
- le cas échéant, des actions légales/judiciaires engagées contre les contrefacteurs.

1.6 VIOLATION DES DROITS HUMAINS DES PATIENTS LORS DES ESSAIS CLINIQUES

DESCRIPTION DU RISQUE

Toute déviation dans l'obtention ou le respect du consentement éclairé, ou toute situation de traitement inéquitable, peut porter atteinte aux droits fondamentaux des participants, à leur autonomie et à leur sécurité.

MESURES DE VIGILANCE

Cadre éthique et réglementaire

Les essais cliniques sont conduits dans le respect des référentiels internationaux, notamment les Bonnes Pratiques Cliniques et les principes de la Déclaration d'Helsinki. Ces exigences encadrent la protection des participants, le déroulement des études et l'intégrité des données générées. Les autorités de santé peuvent réaliser des audits ou des inspections afin de vérifier la conformité des pratiques aux règles éthiques et réglementaires en vigueur.

Évaluations et audits

Les activités liées aux essais cliniques font l'objet de contrôles réguliers, réalisés par les autorités compétentes ou dans le cadre d'audits internes. Ces évaluations permettent de s'assurer du respect des procédures, de la bonne application du consentement éclairé et de la conformité des études aux standards éthiques et scientifiques applicables.

Engagement des patients

L'implication des patients dans la revue des documents d'information et des formulaires de consentement contribue à renforcer la transparence et la compréhension des enjeux liés à la participation aux essais cliniques. Cette démarche soutient l'amélioration continue des pratiques et s'inscrit dans la volonté du Groupe de prendre en compte l'expérience et l'expertise des patients dans le développement clinique.

Résultats clés	2024/2025	2023/2024
Nombre d'associations de patients qui travaillent étroitement avec Servier	316	140
% de consentements éclairés de participants à des essais cliniques ayant été examinés par des patients	100 %	100 %
% de programmes de recherche clinique pour lesquels les patients ont fait un retour	68 %	71 %
% de résumés non scientifiques approuvés par des représentants de patients	100 %	100 %

2. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des travailleurs

Les entreprises actives à l'échelle mondiale sont confrontées à des questions touchant les droits humains dans divers contextes dans lesquels elles évoluent. À ce titre, la protection de ces droits dans la sphère d'influence de l'entreprise – tant pour les collaborateurs que pour les personnes concernées à d'autres égards par les activités du Groupe – représente une composante essentielle de notre devoir de vigilance.

Le Groupe applique les exigences légales locales en matière de droit du travail. Les

droits humains des travailleurs sont inscrits dans notre politique RH et seront pris en compte dans la mise à jour de notre Code de conduite.

Par ailleurs, Servier adhère aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2.1 TRAVAIL FORCÉ

DESCRIPTION DU RISQUE

Dans les activités agricoles destinées à l'approvisionnement de matières premières ou dans les activités de transport ou de distribution, des travailleurs, notamment vulnérables, pourraient être exposés à des situations de contrainte ou de dépendance lorsque les conditions de travail ne sont pas suffisamment encadrées.

>> Voir Mesures de vigilance à l'égard des fournisseurs et sous-traitants

inadaptées à leur âge, susceptibles d'affecter leurs droits fondamentaux et leur développement.

>> Voir Mesures de vigilance à l'égard des fournisseurs et sous-traitants

2.3 NON-RESPECT DE LA PROTECTION DES DONNÉES PRIVÉES DES TRAVAILLEURS

DESCRIPTION DU RISQUE

Dans le cadre des activités professionnelles, certaines informations personnelles relatives aux travailleurs peuvent être collectées pour répondre à des obligations administratives, réglementaires ou de sécurité. Un écart dans le traitement, protection ou conservation des données peut affecter les droits des personnes concernées.

>> Voir Non-respect de la protection des données personnelles des patients

2.2 TRAVAIL DES ENFANTS

DESCRIPTION DU RISQUE

Dans certaines filières agricoles destinées à l'approvisionnement en matières premières, des mineurs pourraient participer à des activités agricoles

2.4 DISCRIMINATIONS

DESCRIPTION DU RISQUE

Des situations de discrimination fondées par exemple sur l'origine, le sexe, l'âge, l'engagement syndical ou tout autre critère, peuvent survenir lorsque les processus liés aux décisions concernant les travailleurs ou les candidats ne garantissent pas pleinement l'absence de biais ou l'égalité de traitement.

MESURES DE VIGILANCE

Engagement du Groupe et politiques internes

Les principes de non-discrimination sont intégrés dans [l'Engagement du Groupe Servier en faveur de l'inclusion](#), ainsi que de notre politique RH et dans l'ensemble des processus managériaux, ceci tout au long du parcours des collaborateurs, afin de garantir un environnement de travail respectueux et fondé exclusivement sur des critères professionnels.

Programmes d'inclusion

Le Groupe a déployé un programme pluriannuel visant à renforcer l'inclusion et à prévenir les discriminations. Il s'articule autour de plusieurs leviers :

- la promotion d'un changement culturel à travers des actions de sensibilisation, des formations et le partage de bonnes pratiques ;
- l'intégration des principes d'inclusion dans les processus RH et managériaux à toutes les étapes du parcours collaborateur ;
- des actions ciblées définies localement pour répondre aux réalités et besoins spécifiques de chaque entité ;
- le suivi d'indicateurs dédiés afin d'évaluer les progrès accomplis et d'identifier les axes d'amélioration.

Prévention du harcèlement et accompagnement local

En France, un dispositif spécifique vise à renforcer la prévention du harcèlement. Chaque instance de dialogue social désigne un référent « harcèlement sexuel et agissements sexistes », formé obligatoirement et intégré à un réseau mobilisant également les équipes RH, les professionnels de santé au travail et les juristes.

Formation

En 2025, Le Groupe a déployé une formation obligatoire d'une journée destinée aux managers basés en France encadrant au moins deux collaborateurs, visant à renforcer les compétences en management inclusif.

2.5 ATTEINTE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

DESCRIPTION DU RISQUE

Les conditions de travail peuvent être affectées par des atteintes à la liberté d'association et de représentation des travailleurs, par des pratiques de rémunération ou d'organisation du temps de travail non conformes aux exigences légales ou conventionnelles applicables, ainsi que par l'absence ou l'insuffisante structuration des dispositifs de dialogue social.

MESURES DE VIGILANCE

Politiques et standards

Le Groupe applique les exigences légales locales en matière de rémunération, de temps de travail et de congés, de liberté d'association et de représentation des travailleurs. Sa politique RH reflète ces principes.

Actions

Une coordination centrale permet de proposer des dispositifs de protection et de prévoyance aux collaborateurs du Groupe, ainsi qu'une couverture santé renforcée dans de nombreux pays.

En France, une instance de concertation a été créée en 2020 afin de structurer le dialogue social et d'accompagner les actions en faveur de l'amélioration continue des conditions de travail.

Résultats clés	2024/2025	2023/2024
Nombre de cas de discrimination (y compris harcèlement) signalés dans l'année	25	N/A
Nombre de plaintes déposées via des canaux dédiés au personnel de l'entreprise pour signaler des problèmes (hors discrimination)	39	N/A
Montant total des amendes, pénalités et indemnités découlant des incidents et plaintes décrites ci-dessus (€)	0	N/A
Nombre d'incidents graves liés aux droits humains impliquant le personnel de l'entreprise	0	0
Montant total des amendes, pénalités et indemnités découlant des incidents et plaintes décrites ci-dessus (€)	0	0

2.6 ATTEINTE À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

DESCRIPTION DU RISQUE

Dans les activités de R&D et de production pharmaceutique, les travailleurs peuvent être exposés à des risques chimiques, biologiques, physiques ou mécaniques, liés à la manipulation de substances, d'équipements spécialisés ou de procédés automatisés. Les opérations de transport et de distribution peuvent également générer des risques supplémentaires, notamment en matière de manutention et de sécurité routière.

MESURES DE VIGILANCE

Vision et ambition

Le Groupe fait de la santé, de la sécurité et du bien-être une valeur, avec l'ambition de tendre vers le zéro accident. Cette culture s'appuie sur une politique HSE formalisée et sur le programme de culture sécurité SAFE³ (Safety Always for Everyone, Everywhere, Everytime), qui place chaque personne qui travaille au sein de Servier au cœur de la vigilance partagée.

Gouvernance et cadre HSE

La politique Santé Sécurité Environnement (HSE) définit les principes d'anticipation, d'identification, d'évaluation et de prévention des risques, dans le respect des lois locales et, le cas échéant, d'exigences internes plus élevées. Elle prévoit des évaluations systématiques des impacts santé sécurité dans les nouveaux projets et le suivi d'indicateurs de performance afin d'alimenter une amélioration continue. Des équipes et spécialistes HSE accompagnent les sites pour assurer un déploiement opérationnel homogène.

Identification et maîtrise des risques

La maîtrise des risques repose sur des autodiagnostic HSE déployés sur les sites, des audits internes (et croisés), des analyses de risques au poste et des observations terrain visant à renforcer les comportements sûrs et à diffuser les bonnes pratiques.

Prévention, formation et "speak up"

Les actions combinent mesures techniques et organisationnelles (règles fondamentales de sécurité, encadre-

ment des interventions de prestataires, dispositifs de santé au travail) et un investissement continu dans la formation (e-learning HSE, risque chimique, sécurité routière, voyageurs fréquents), complété par des campagnes de sensibilisation. La culture sécurité valorise la remontée des situations dangereuses et la vigilance partagée ainsi que l'analyse systématique des incidents pour mettre en place des actions correctives.

Suivi d'indicateurs

Le groupe suit régulièrement ses indicateurs santé sécurité (fréquence, gravité, accidents avec arrêt) afin de piloter les progrès et d'orienter les plans d'action.

Bien être

Au delà de la prévention des accidents, le Groupe promeut des programmes de santé et de bien être (prévention, modes de vie sains, actions locales sur les RPS).

Résultats clés	2024/2025	2023/2024
Nombre de décès consécutifs à des accidents du travail et à des maladies professionnelles	0	1
Nombre d'accidents du travail	103	105
Taux de fréquence des accidents de travail sans arrêt	2,73	2,77
Nombre de journées d'arrêt	3 502	1 250

3. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des communautés locales

Des audits « prévention » sont réalisés sur l'ensemble de nos sites de production et chez certains de nos tiers. L'objet de ces audits est d'évaluer le niveau de maturité de ces sites vis-à-vis de la préservation des bâtiments et des équipements pour la

sécurité des personnes, de l'environnement et des activités du Groupe ; et si nécessaire des recommandations peuvent être formulées dans un objectif d'amélioration continue. Ces audits sont réalisés par des experts prévention internes et externes.

3.1 ATTEINTE À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

DESCRIPTION DU RISQUE

Certaines installations industrielles du Groupe et de ses partenaires relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et plusieurs sites de production sont soumis à la réglementation SEVESO. En raison de la nature de ces installations, l'environnement immédiat peut être potentiellement exposé à des risques liés aux activités industrielles, : incendies, explosions ou émissions accidentelles, ou encore nuisances sonores ou olfactives.

MESURES DE VIGILANCE

Organisation

La gestion globale des risques du Groupe est coordonnée par la Direction des Risques, dont la mission est d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques majeurs susceptibles d'affecter la stratégie, les objectifs du Groupe ou d'avoir un impact sur les tiers et l'environnement. Cette démarche s'appuie notamment sur l'élaboration d'une cartographie des risques majeurs.

Le Risk Intelligence Group (RING) réunit différentes directions dont la Durabilité, assure le suivi régulier de l'instruction des risques, des plans d'action et de l'anima-

tion des Risk Owners. Les mises à jour sont présentées périodiquement au Comité Exécutif.

Parallèlement, une politique HSE Groupe fixe les principes et orientations en matière de santé, sécurité et environnement, relayés localement par des équipes techniques et des spécialistes dédiés au déploiement opérationnel.

Processus

Au-delà de la conformité réglementaire (ICPE, SEVESO, REACH, Code du travail, Code de l'environnement...), le Groupe met en œuvre une démarche structurée de prévention des risques.

Cette démarche repose sur la formation du personnel, la rédaction et l'application de procédures, la conception et la maintenance des installations, la maîtrise des procédés, l'appropriation des bonnes pratiques par les équipes industrielles, ainsi que des contrôles réguliers pour garantir le respect des règles.

Des mesures de protection complètent les dispositifs de prévention, notamment

les équipements automatiques de protection incendie destinés à assurer la sécurité des personnes et à limiter les impacts d'un sinistre sur les installations et l'environnement.

3.2 VIOLATION DES DROITS DES POPULATIONS LOCALES

DESCRIPTION DU RISQUE

Les risques d'atteinte aux droits des populations liés aux activités du groupe et de ses sous-traitants se concentrent principalement sur le droit d'accès à une eau de qualité. Les activités industrielles peuvent générer des rejets susceptibles d'altérer la qualité des eaux locales lorsqu'ils ne sont pas correctement maîtrisés. Cette pollution peut contaminer les sources d'eau potable, rendant l'eau impropre à la consommation pour les communautés environnantes, affectant ainsi leur droit à l'accès à l'eau de qualité.

>> Voir *pollution des eaux*

4. Environnement

Le groupe Servier s'engage à réduire ses impacts sur l'environnement à travers plusieurs actions transverses :

- [Politique HSE Groupe](#) et feuille de route triennale
- Système de management de l'environnement sur nos sites industriels, dont certification ISO 14001
- Programme d'écoconception pour limiter les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du médicament grâce à plusieurs outils : Développement de nouvelles technologies de chimie verte (ex : biocatalyse, photochimie, chimie en flux continu), Green Score pour synthèse chimique et packaging, EcoDesign Scorecard
- Collaborateurs.ices formés aux enjeux environnementaux via des E-learning *Servier Climate School* disponibles dans plusieurs langues

- Plans d'actions locaux de pilotage de la conformité environnementale

4.1 PARTICIPATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE

Les activités industrielles et logistiques génèrent des émissions de gaz à effet de serre « naturels » contribuant au changement climatique tels que le CO₂, le méthane, le protoxyde d'azote ou les halocarbures.

MESURES DE VIGILANCE

Pour atteindre ses objectifs de décarbonation, Servier concentre ses efforts sur quatre leviers : l'énergie, la mobilité, la logistique et les achats.

Energie

Le Groupe réduit ses émissions directes en limitant le recours aux énergies fossiles

et en améliorant l'efficacité de ses installations industrielles, notamment grâce à des technologies d'optimisation et à un système de gestion de l'énergie progressivement déployé sur plusieurs sites.

La part d'électricité renouvelable augmente chaque année : dix sites industriels sont désormais équipés de panneaux solaires et dix sites industriels et de R&D fonctionnent entièrement à l'électricité renouvelable.

Les nouveaux équipements industriels intègrent par ailleurs des critères de performance énergétique dès la phase d'achat.

Mobilité

Servier poursuit la transition énergétique de sa flotte automobile, essentielle pour les équipes terrain. La stratégie privilégie désormais l'augmentation des véhicules hybrides, électriques ou fonctionnant à l'éthanol, en tenant compte des spécificités de chaque pays.

Transport et distribution de médicaments

Le Groupe a déployé plusieurs initiatives pour réduire les émissions liées au transport de médicaments.

Le projet Eco Distribution, piloté par la Supply Chain, vise à créer des plateformes régionales afin d'optimiser et mutualiser les flux commerciaux. Pour les pays non couverts, le projet Switch Air/Sea favorise le recours au transport maritime en remplacement de l'aérien. Pour les flux intercontinentaux, 62 % des volumes ont été acheminés par bateau (+8 % par rapport à 2023/2024), grâce notamment à une utilisation accrue du maritime pour la Chine et une diminution des flux d'urgence.

Le projet EcoDesign incluant l'allègement des emballages, contribue également à la décarbonation. Le Groupe a adopté des emballages de protection plus légers et étudie désormais l'usage de palettes en carton.

Achats de biens et services

Les achats représentent une part majeure de l'empreinte carbone du Groupe. Une feuille de route spécifique cible les catégories les plus émettrices afin de réduire

leur impact. Les principaux fournisseurs sont invités à partager leurs émissions de gaz à effet de serre, permettant d'intégrer des critères climatiques dans l'évaluation des offres.

Des initiatives concrètes sont déjà en place, comme le remplacement de solvants par des alternatives moins polluantes ou la régénération de solvants pour réduire les volumes utilisés.

Par ailleurs, les données carbone fournies par les fournisseurs sont intégrées dans les systèmes de gestion internes, afin d'améliorer la précision du calcul des émissions liées aux achats et de suivre les réductions obtenues grâce à des choix de fournisseurs ou à des actions de décarbonation menées avec eux.

4.2 CONSOMMATION EXCESSIVE DE RESSOURCES NON-RENOUVELABLES

DESCRIPTION DU RISQUE

L'activité industrielle entraîne une consommation de ressources non-renouvelables par la consommation d'énergie issue des combustibles fossiles.

>> Actions au sein de Servier : Voir participation au changement climatique

4.3 CONSOMMATION EXCESSIVE D'EAU

DESCRIPTION DU RISQUE

L'activité industrielle pharmaceutique nécessite l'utilisation d'eau pour le fonctionnement des sites. Dans certaines zones où la ressource est sous tension, ces usages pourraient exercer une pression supplémentaire sur les écosystèmes locaux.

MESURES DE VIGILANCE

Systèmes de gestion de l'eau et maîtrise des consommations

Un système de gestion de l'eau est déjà opérationnel sur tous les sites industriels Princeps.

Un suivi mensuel des consommations, appuyé par des compteurs permettant d'identifier rapidement les usages anormaux ou les fuites.

Des boucles fermées sont mises en place sur certains sites pour optimiser la réutilisation interne de l'eau.

Des plans spécifiques ont été définis pour les sites situés en zones de stress hydrique, afin d'adapter les usages et renforcer la vigilance locale.

Actions locales

Le site de Tianjin (Chine) a commencé à réutiliser l'eau déminéralisée rejetée pour des usages sanitaires.

Le site du Caire (Égypte) a installé des compteurs supplémentaires et remplacé les surfaces engazonnées par des alternatives ne nécessitant pas d'arrosage.

Résultats clés	2024/2025	2023/2024
Emissions brutes de GES du scope 1 (TeqCO ₂)	79 135	76 741
Emissions brutes de GES du scope 2 - fondées sur la localisation (TeqCO ₂)	42 748	41 984
Emissions brutes de GES du scope 2 - fondées sur le marché (TeqCO ₂)	34 980	40 269
Emissions brutes de GES du scope 3 (TeqCO ₂)	1 177 845	1 112 602
Total des émissions GES - fondées sur la localisation (TeqCO ₂)	1 299 728	1 231 326
Total des émissions GES - fondées sur le marché (TeqCO ₂)	1 291 961	1 229 611
Intensité des émissions GES sur la base du chiffre d'affaires net (TeqCO ₂)	189	208
Consommation énergétique totale (MWh)	460 517	441 399
- Sources fossiles	227 717	223 567
- Sources renouvelables	133 344	45 874
. Combustible issu de sources renouvelables	0	0
. Electricité issue de sources renouvelables	128 779	33 521
. Energie renouvelable non combustible autoproduite	4 565	2 891
Consommation d'eau (m ³)	1 273 768	1 279 053
Consommation d'eau dans les zones à risque hydrique (m ³)	135 086	161 633
Consommation d'eau dans les zones à stress hydrique élevé (m ³)	63 686	80 546
Intensité hydrique sur la base du chiffre d'affaires net (m ³ /M€)	186	217

4.4 POLLUTIONS DES EAUX

DESCRIPTION DU RISQUE

Les eaux de rejet issues des activités de recherche ou industrielles peuvent contenir des substances nécessitant un traitement approprié avant leur évacuation. Un rejet qui ne respecterait pas les procédés de traitement requis ou les seuils réglementaires pourrait, entraîner un impact sur les écosystèmes.

MESURES DE VIGILANCE

Gestion des rejets et pollution

Les sites assurent une analyse constante des rejets et des travaux sont en cours pour contrôler et réduire les rejets Demande Chimique en Oxygène (DCO) et Demande Biologique en Oxygène (DBO) dans le milieu naturel selon les prescriptions des autorités locales. Le contrôle régulier de la quantité d'API (Active Pharmaceutical Ingredients) dans les eaux de rejet est assuré sur les sites européens.

Le Groupe définit des PNEC (Predicted No Effect Concentration) avec des experts internes et participe à un groupe de travail sur les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) et les perturbateurs endocriniens tout en poursuivant un travail avec parties prenantes externes, dont les autorités locales (ex : DREAL).

Une analyse de risque environnemental des rejets liés à l'usage des médicaments par les patients est intégrée dans les dossiers d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Surveillance et Mesure de la pollution

Les sites critiques disposent de piézomètres permettant de suivre la qualité des eaux souterraines en amont et en aval des installations.

L'ensemble des sites est équipé de stations d'épuration ou de station de traitement de l'eau, dont les niveaux de technicité varient selon les activités (chimie ou production pharmaceutique).

Gestion des effluents et résidus médicamenteux

Des guides internes encadrent la gestion des effluents aqueux et des résidus médicamenteux afin de prévenir tout impact sur les écosystèmes.

4.5 POLLUTIONS DES SOLS

DESCRIPTION DU RISQUE

Les activités industrielles peuvent générer des risques pour les sols et la biodiversité, principalement par des déversements ou fuites accidentelles de produits chimiques. L'usage de pesticides ou d'autres intrants chimiques pour des activités agricoles liées à l'approvisionnement en matières premières peuvent entraîner une contamination des écosystèmes.

MESURES DE VIGILANCE

Le groupe met en place des moyens de confinement pour les rejets accidentels et pilote le risque de migration du sol à la nappe phréatique via des piézomètres. En cas de pollution, des travaux d'isolement et/ou de dépollution sont mis en place. De plus, une surveillance régulière de la nappe phréatique aux abords du site industriel chimie en France est assurée.

>> Voir Mesures de vigilance à l'égard des fournisseurs et sous-traitants

4.6 DÉGRADATION ET ARTIFICIALISATION DES SOLS

DESCRIPTION DU RISQUE

L'approvisionnement de produits issus de matières premières agricoles peut générer des risques de dégradation et d'artificialisation des sols, incluant la déforestation, principalement par la conversion d'espaces naturels en zones dédiées à l'exploitation agricole.

>> Voir Mesures de vigilance à l'égard des fournisseurs et sous-traitants

4.7 PRODUCTION IMPORTANTE DE DÉCHETS, REJETS ET ABSENCE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

DESCRIPTION DU RISQUE

La production de médicaments génère des déchets dangereux et non dangereux. En raison de leur nature parfois sensible pour l'environnement et la santé humaine, ces déchets requièrent une gestion adaptée et encadrée.

MESURES DE VIGILANCE

Les déchets sont valorisés autant que possible, notamment par le recyclage ou par l'incinération avec valorisation énergétique. Par ailleurs, les déchets présentant des caractéristiques particulières sont soumis à une gestion spécifique et rigoureusement encadrée.

Résultats clés	2024/2025	2023/2024
Quantité de déchets générés (t)	93 904	75 412
- Non dangereux	12 532	9 210
- Dangereux	81 372	66 203
- Radioactifs	0	0
Déchets recyclés	31 172	28 954
Déchets envoyés en décharge	1 360	2 878
Déchets incinérés avec valorisation énergétique	13 384	10 555
Déchets incinérés sans valorisation énergétique	47 989	32 735

5. Mesures de vigilance à l'égard des fournisseurs et sous-traitants

5.1 CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

Un **Code de conduite fournisseurs** a été publié en février 2026. Il est aligné avec les politiques internes du Groupe, il intègre les principes fondamentaux relatifs aux droits humains, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la protection de l'environnement attendue de ses partenaires. Ce document doit être formellement accepté par chaque fournisseur, afin d'assurer l'adhésion à ces principes et de confirmer leur engagement à les respecter dans le cadre de leur collaboration avec le Groupe. En cas de refus le fournisseur sera automatiquement considéré à risque avec comme premier plan d'action un échange concernant le propre code de conduite du fournisseur.

Le déploiement sera réalisé progressivement en commençant dès février 2026 par les achats payés depuis la France et par notre filiale aux USA.

5.2 GESTION DES RISQUES

PÉRIMÈTRE

La Gestion des risques des fournisseur couvre les fournisseurs et sous-traitants gérés par la Direction Achats Princeps. Elle intègre l'identification des risques qui pourraient être générés par nos fournisseurs et sous-traitants au sein de leurs opérations. L'ensemble des risques ressortis comme critiques dans la cartographie des risques liée au Devoir de vigilance fait partie de cette évaluation.

PROCESSUS

La Gestion des risques fournisseurs comprend tout d'abord l'évaluation des risques potentiels selon plusieurs critères : la catégorie d'achat, le pays de production ou de réalisation de la prestation et notre relation d'affaires. En fonction du résultat de cette phase préliminaire, le fournisseur peut être soumis à une évaluation détaillée complémentaire via la plateforme EcoVadis.

L'évaluation Ecovadis est automatique pour les fournisseurs les plus stratégiques (Top 100) et nos fournisseurs préférentiels. Selon les résultats de l'évaluation Ecovadis (note inférieure à 45/100), un plan d'action d'amélioration est proposé. Le programme se déploie progressivement dans nos filiales.

Des premiers audits RSE sur site s'appuyant sur méthodologie **PSCI** (Pharmaceutical Supply Chain Initiative) ont été lancés auprès de nos sous-traitants et fournisseurs. Suite à chaque audit un plan d'action est lancé si des écarts majeurs ou critiques sont constatés.

AUTRES ACTIONS

Le Groupe intègre des critères de durabilité incluant le résultat de l'évaluation Ecovadis dans toutes ses décisions liées aux achats, y compris les demandes d'information (RFI), les demandes de devis (RFQ), les demandes de proposition (RFP), la sélection et les accords contractuels, renforçant ainsi son engagement envers des pratiques durables et éthiques que nous demandons aux fournisseurs de respecter, de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement au sein de leurs propres opérations et chaînes d'approvisionnement.

Les acheteurs Princeps sont également formés aux achats responsables notamment en suivant un e-learning obligatoire à leur arrivé. **92% des acheteurs ont suivi cet e-learning.**

5.3 DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Afin de contractualiser l'engagement des tiers avec lesquels il opère, le Groupe en France a inséré une annexe relative à la responsabilité sociétale de l'entreprise dans ses conditions générales de commandes pour ses achats princeps.



E.

MÉCANISMES D'ALERTE

ET DE
RECUEIL DES
SIGNALEMENTS



1. Ligne éthique

Un mécanisme d'alerte est accessible à tous les employés du groupe Servier et aux tiers, leur permettant de rapporter de manière confidentielle des situations pouvant affecter la santé et sécurité des salariés et des faits (au sein des entités du Groupe ou en dehors du Groupe) qui pourraient être contraires aux obligations légales et/ou aux principes éthiques du Groupe. Ce dispositif couvre les risques couverts par la loi française sur le devoir de vigilance.

Présentée au Comité social et économique (CSE) en France, lors de sa mise en place et de la mise à jour de la procédure, la ligne éthique est accessible via le lien <http://servier.whispli.com/ethicsline>. C'est une plateforme accessible en 19 langues qui permet de préserver l'anonymat du lanceur d'alerte et de protéger son identité. Les lanceurs d'alerte peuvent communiquer dans la langue de leur souhait (75 langues possibles).

Le lien est accessible sur le site internet du groupe : www.servier.com, dans son [Code de conduite](#) et dans nos contrats.

Les collaborateurs du groupe sont formés à la ligne éthique via un e-learning décliné en 26 langues.

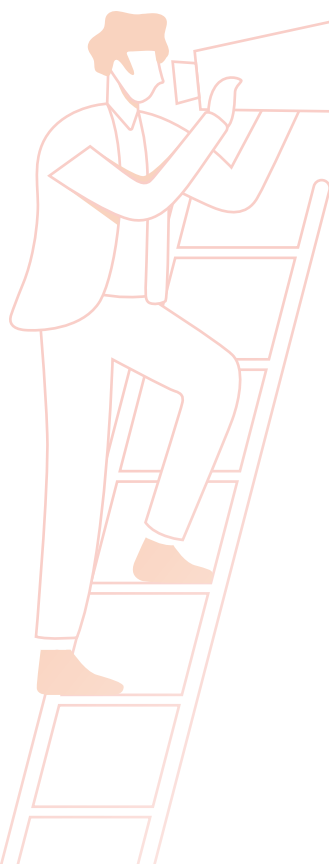
Le Référent de la Ligne d'Alerte Ethique au siège est le Bureau Ethique. Il est chargé de traiter et d'instruire le cas échéant, les alertes. Le Bureau Ethique veille à ce que tous les faits signalés soient adéquatement étudiés et documentés et met en œuvre tous les moyens nécessaires pour pouvoir traiter et instruire les alertes en réalisant les opérations de vérification nécessaires. Un reporting régulier aux instances dirigeantes sur les chiffres clés de la ligne d'alerte est effectué, en respectant la confidentialité des informations.

2. Mécanismes d'alertes spécifiques, liés aux médicaments

Outre ce dispositif, Servier a mis en place des mécanismes d'alertes spécifiques pour assurer en continu la qualité de ses médicaments et la surveillance des effets indésirables et des situations à risque pour la sécurité des patients (défaut de qualité, suspicion de contrefaçon...) : <https://servier.com/contactez-nous/#declarer-un-effet-indesirable>

F.

PERSPECTIVES



La cellule de travail poursuit la mise en œuvre des obligations de conformité à la loi sur le devoir de vigilance. En outre, le Groupe prépare également les modalités de diffusion des informations telles que prévues par la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CS3D), et le travail effectué contribue à cet objectif.

- **Plan de vigilance** : Conscients de l'importance de tenir compte des attentes et des perspectives de parties prenantes externes, le Groupe prévoit de les associer à sa démarche de vigilance pour renforcer sa gestion des risques.

- **La Cartographie des risques** liée au Devoir de vigilance du Groupe inclura progressivement les activités non encore couvertes : Egis (filiales Génériques du groupe), Promotion, Affaires médicales, marketing et fonctions supports. Dans l'intervalle, une cartographie des risques dédiée aux achats, avec une priorité donnée aux achats directs, est prévue en 2026 afin de mieux caractériser les risques associés à la chaîne d'approvisionnement et de sous-traitance.

- **Les actions de vigilance** : La nouvelle feuille de route RSE validée en septembre 2025 définit des actions complémentaires contribuant à atténuer les impacts des activités du groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Concernant nos actions vis-à-vis de nos fournisseurs et sous-traitants, un programme d'audits et le suivi des plans d'actions associés viendra compléter notre système de gestion des risques fournisseurs déjà en place. Les premières actions devront être mises en place d'ici 2027 et viendront enrichir le Plan de vigilance du groupe.

- **Renforcement du suivi des mesures** : Le Groupe améliore progressivement la couverture des indicateurs ainsi que la qualité des données avec notamment pour objectif la publication de son premier rapport audité conforme à la CSRD en 2028. Son rapport de durabilité le plus récent est disponible sur [Servier.com](https://www.servier.com)

